

Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) - Subvention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de décider le versement d'une subvention de 20 000 F à l'APPA.

Cette subvention fait suite aux actions menées par l'APPA contre la pollution à l'intérieur des locaux, dans le cadre du protocole d'accord signé entre la Ville de Besançon et le Ministère de l'Environnement, pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'aménagement de la Ville.

Il est rappelé que pour financer le programme 1987/1988 des travaux prévus au contrat, l'État a alloué à la Ville une subvention de 500 000 F par arrêté du 16 décembre 1988.

En cas d'accord, la dépense qui s'élève à 20 000 F sera imputée sur le chapitre 955.9/657 service 50000 du BP 1989.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale adopte la proposition du Rapporteur.